

Plan contingence – Services Préhospitaliers d'urgence – COVID-19 pour le Québec

Version 31 mars 2020

OBJECTIF DU PLAN DE CONTINGENCE

Assurer en priorité, des soins appropriés aux personnes en détresse en assurant la sécurité des intervenants et évitant les bris de service

	Verte Niveau alerte 1	Jaune Niveau alerte 2	Orange Niveau alerte 3	Rouge Niveau alerte 4
Critères d'activation	Immédiatement	Selon ministère de la Santé et des Services sociaux et basés sur 4 critères : - Augmentation de l'achalandage de 15 % à 25 % - Diminution des ressources humaines disponibles de 15 % à 25 % - Transmission communautaire	Selon ministère de la Santé et des Services sociaux - Délai d'affectation P0 – P1 de plus de 5 minutes - Augmentation de l'achalandage de 26 % à 35 % - Diminution des ressources humaines disponibles de 26 % à 35 %	Selon ministère de la Santé et des Services sociaux - Délai d'affectation P0 – P1 de plus de 7 minutes - Augmentation de l'achalandage de plus 35 % - Diminution des ressources humaines disponibles de plus 35 %
Premiers intervenants (PR)			Consignes d'interventions limitées ; modulable selon les régions	Consignes d'interventions limitées ; modulable selon les régions

<p>Centre de communication santé, affectation et régulation des transports</p>	<p>Implanter le protocole « Medical priority dispatch system » 36 <i>Pandémie / Épidémie / Irruption (Surveillance ou triage)</i> et formation</p> <p>Si un appel pour dépistage du COVID-19</p> <ul style="list-style-type: none"> - Référer au 1-877 et fermeture de la carte d'appel - Si présence de symptômes, compléter la carte d'appel <p>Modifier les corridors de transport suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun transport vers l'urgence rurale sans salle de stabilisation ou d'hospitalisation si COVID positif ou COVID-19 suspectés indépendamment des cas (CODE ou PRÉCODE) - Évaluation régionale de cette modification selon le Directeur médical régional <p>Préparation d'un modèle dans les régions urbaines désignées</p>	<p>Affectation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les appels de priorité P4 et P7 positifs au questionnaire du COVID-19 et ambulants sont référés vers le 1-877 ou vers une clinique d'évaluation et dépistage désigné. - Directive de rappeler si détérioration <p>Deuxième triage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel P4 – P7 NON COVID-19 et ambulants : référence au Groupe de médecine familiale via le 811 <p>Transferts interétablissements:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non-affectation d'ambulance pour P5-P6-P8 - Optimiser l'utilisation du transport adapté. <p>Programme d'évacuations aéromédicales du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délestage navette - Optimiser régulation - Transport alternatif <p>Ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Horaires de 12 heures 	<p>Affectation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel P4 – P7 non ambulants, référé à l'urgence en transport alternatif : - Ambulance - Ambulance – premier répondant - Transport adapté - Taxi - Ambulance avec personnel alternatif (Ambulance Saint-Jean) <p>Transfert interétablissements:</p> <ul style="list-style-type: none"> - P2 – ambulance - P5, P6 et P8 : transport alternatif <p>Autre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures exceptionnelles de maintien au travail du personnel <p>Le Centre de communication santé de relève en fonction du système utilisé</p>	<p>Affectation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel de priorité P0 et P1 en attente : affectation d'équipes mixtes : - Techniciens ambulanciers paramédics - Premiers répondants - Secouristes <p>Conducteur avec un permis de conduire de classe 4A et expérience</p> <p>Conducteur avec un permis de conduire de classe 4A sans expérience</p> <p>Ambulance seulement pour P0, P1 et P2</p> <p>Transport alternatif pour P3, P4, P7</p> <p>Le Programme d'évacuations aéromédicales du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'arrêt des transferts par le Programme d'évacuations aéromédicales du Québec sauf exception selon le coordonnateur médical
--	---	---	---	--

<p>Support à distance</p>	<p>Obligation d'une évaluation médicale avant l'appel au Centre de communication santé pour un transfert du centre d'hébergement et de soins de longue durée vers le centre hospitalier</p> <p>Voir avec la Société de l'assurance automobile du Québec la liste des détenteurs de classe 4A et demander à valider les aptitudes de conduite d'un véhicule ambulancier</p> <p>Optimiser l'Unité de coordination clinique des services préhospitaliers d'urgence de l'EST et faciliter l'implantation de celle de la Corporation d'Urgences-santé pour Montréal-Laval</p> <p>Mettre en place un volet télémédecine pour appuyer les techniciens ambulanciers paramédics lors de la phase 2</p>	<p>Pour les Centres de communication santé avec un accès au support clinique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acceptation/refus des interétablissements par le Centre de communication santé basé sur le contexte clinique - Maximiser le transport alternatif 	<p>Constat de décès à distance sur l'ensemble du territoire à implanter</p>	<p>Gestion des décès multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'arrimer aux dispositifs de la sécurité civile ministérielle
---------------------------	---	--	---	--

Premiers répondants			<ul style="list-style-type: none"> - Interruption du service des premiers répondants - Assignation des premiers répondants comme conducteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Interruption du service des premiers répondants - Assignation des premiers répondants comme conducteur
Services ambulanciers	<p>Modifier le Registre pour faire face à la pandémie</p> <p>Analyser les candidatures des techniciens ambulanciers paramédics retraités pour un retour au travail actif temporaire</p> <p>Modifier le Programme national d'intégration clinique pour permettre aux étudiants de faire leurs examens certificatifs</p> <p>Ajustement des protocoles pour diminuer l'exposition des travailleurs</p>	<p>Équipes spécialisées COVID-19 selon les ressources régionales</p> <p>Ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Horaires de 12 heures <p>Mise en place du protocole d'évaluation secondaire pour les techniciens ambulanciers paramédics (formation seulement)</p> <p>Transport alternatif à favoriser vers une clinique désignée d'évaluation-dépistage</p> <p>Mobilisation des équipes d'Ambulance Saint-Jean et arrimage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Location de véhicules - Cellulaires 	<p>Évaluation des appels de priorité P0 à P7 (tout motif confondu) par le technicien ambulancier paramédic et application du protocole de triage secondaire si pertinent</p> <p>Mise en place du protocole d'évaluation secondaire</p> <p>Si la condition médicale ne nécessite pas de transport par ambulance, utiliser des transports alternatifs.</p> <p>Mesures exceptionnelles de maintien au travail du personnel</p> <p>Déploiement des équipes d'Ambulance Saint-Jean</p> <p>Réaffectation interrégionale de véhicules ambulanciers</p>	<p>Prévoir des équipes (multidisciplinaires selon les ressources) qui stabilisent les P0-P1 en attente d'affectation du véhicule</p> <p>Transport vers des sites alternatifs de soins</p>

Premier répondant : Affectation habituelle des premiers répondants. Intervention sur cas de COVID-19 suspecté seulement en région où avantage clair en respect intégral de la procédure ministérielle COVID-19 avec l'équipement de protection individuel (EPI). Sinon aucune intervention des premiers répondants.

En cas de bris de service avéré ou imminent, le ministère de la Santé et des Services sociaux peut reprendre la direction des opérations et des ressources préhospitalières.